



BARÈME D'HONORAIRES

AU 1^{ER} JANVIER 2024

HONORAIRES DE VENTE OU D'ACQUISITION IMMOBILIÈRE

› 6% TTC DU PRIX DE VENTE

À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF STIPULATION CONTRAIRE AU MANDAT*

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

› 25% TTC DU MONTANT DE LA LOCATION*

HONORAIRES DE LOCATION MEUBLÉE

NON SOUMISE À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

› 15% TTC DU LOYER ANNUEL, À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE*

› 10% TTC DU LOYER ANNUEL, À LA CHARGE DU LOCATAIRE*

*CES HONORAIRES SONT COMPRIS DANS LES MONTANTS AFFICHÉS. PRIX MAXIMUM PRATIQUÉ.

SAS ROYAL RIVIERA IMMOBILIER AU CAPITAL DE 1 000 € - RCS CANNES 849 668 876 - SIRET 849 668 876 00014

GARANTIE GESTION DÉLIVRÉE PAR CEGC N° 29680 GES 191

CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION ET GESTION CPI 0605 2019 000 040 277 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 94 849668876